

Protéger une position de swap ouverte

Un négociateur de swaps détient un swap de taux classique pour lequel il reçoit un taux fixe de 5,06 % semestriellement pour 30 ans et paie le taux flottant des acceptations bancaires à 3 mois sur un montant notionnel de 10 000 000 \$. Le négociateur peut réaliser un profit de 15 points de base sur la portion à taux fixe du swap si la position swap est fermée immédiatement au taux swap actuel de 4,91 %. Toutefois, aucune contrepartie dont la cote de crédit est satisfaisante n'est disponible en ce moment. Le négociateur s'inquiète qu'une hausse des taux d'intérêt n'effrite la marge de profit de la position swap.

Le négociateur peut protéger la portion à taux fixe du swap contre une hausse des taux d'intérêt en vendant un nombre précis de contrats à terme sur obligations du gouvernement du Canada de 30 ans (LGB). Recevoir un taux fixe sur un swap équivaut à l'achat d'une obligation avec la protection correspondante, soit la vente d'un contrat à terme sur obligations. Les coûts d'emprunt du négociateur peuvent alors être indexés au taux de l'obligation repère du gouvernement du Canada de 30 ans. Le négociateur peut fixer les niveaux actuels d'emprunt en vendant des contrats LGB jusqu'à ce qu'un swap symétrique puisse être exécuté.

PARAMÈTRES :

Prix du LGB	93,74
Prix de l'obligation la moins chère à livrer Can 5 % 1 ^{er} juin 2037	109,91
Rendement à l'échéance de l'obligation la moins chère à livrer	4,40 %
Facteur de concordance	1,16
VM01 de l'obligation la moins chère à livrer	176,20 \$
VM01 du LGB	151,90 \$
VM01 de la portion à taux fixe du swap de 30 ans pour une valeur nominale de 10 000 000 \$	15 730 \$
Taux swap en vigueur dans le marché	4,91 %

VM01 représente la valeur monétaire d'un point de base.

Étape 1

Déterminer la valeur monétaire d'une augmentation d'un point de base pour la portion à taux fixe du swap de 30 ans. Le négociateur détermine que la VM01 de la portion à taux fixe du swap de 30 ans est de 15 730 \$.

Étape 2

Déterminer le nombre de LGB (ratio d'équivalence) à vendre pour protéger la portion à taux fixe du swap :

$$\frac{\text{VM01 du swap}}{\text{VM01 du LGB}} = \frac{15\,730\ \$}{151,90\ \$} \approx 104 \text{ contrats}$$

Le négociateur a efficacement fixé un coût de financement réduit en vendant le bon nombre de LGB avant de fermer le swap.